



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2022.10.77 du Conseil municipal du 6 octobre 2022

Saison culturelle 2022/2023 à Versailles. Programmation et demandes de subventions auprès de divers organismes.

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 7 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Michel BANCAL, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Brigitte CHAUDRON, M. Christophe CLUZEL, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Eric DUPAU, Mme Moncef ELACHECHE, M. Pierre FONTAINE, Mme Corinne FORBICE, M. Nicolas FOUQUET, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Céline JULLIE, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel LEFEVRE, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

Absents excusés:

Mme Anne JACQMIN, M. Bruno THOBOIS.

M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Eric DUPAU), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-4 et L.2121-29 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des dépenses et recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 923 « culture » sur les articles par fonction et nature concernées.

- La ville de Versailles dispose d'une image culturelle exceptionnelle grâce à son histoire et concentre sur son territoire des institutions culturelles remarquables, un tissu associatif très dense et un patrimoine exceptionnel construit ou végétal.

La valorisation de ce capital est un enjeu culturel, éducatif, social et économique.

La marque de la politique culturelle de la Ville est à la fois de valoriser ce patrimoine et de le prolonger par la formation artistique et l'ouverture à la création.

Au cœur de ce dispositif se trouvent les établissements culturels municipaux et les actions menées au

cours de l'année, en dialogue constant avec les autres acteurs culturels du territoire.

Le programme culturel de la saison 2022/2023 est marqué, après deux années de crise sanitaire, par une volonté de reconquête de tous les publics et notamment du public jeune, des familles et des personnes éloignées de la culture.

La programmation est accompagnée de nombreuses actions de médiation culturelle (visites, ateliers, spectacles...) menées à destination de tous les publics tout au long de l'année.

- Les événements décrits ci-dessous, notamment les expositions, sont susceptibles d'être soutenus financièrement par divers organismes publics - dans le cadre de leur politique de soutien aux projets culturels des collectivités territoriales - et ce conformément à la volonté de la Ville de renforcer la dimension partenariale et le financement croisé de son action culturelle.

Certains projets d'investissement comme les opérations de numérisation ou d'informatisation, les acquisitions d'œuvres ou leur restauration peuvent également faire l'objet d'un soutien financier particulier de l'Etat.

Pour en bénéficier, il revient au Conseil municipal de formaliser ses demandes de subventions par la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la programmation de la saison culturelle 2022/2023 de la Ville de Versailles décrite ci-dessous :
 - les Journées européennes du Patrimoine sur le thème national « Patrimoine durable », les 17 et 18 septembre 2022, seront l'occasion de valoriser la transformation de l'ancien hôpital royal qui renferme un centre culturel (Espace Richaud) et de proposer un parcours dans la Ville ;
 - la programmation du Théâtre Montansier, riche en créations, mettra à l'honneur dès fin septembre 2022 tant le répertoire classique que les jeunes talents et auteurs contemporains. Elle est destinée à tous les publics y compris les plus jeunes ;
 - la programmation des conférences de l'Université Ouverte de Versailles sera inaugurée le 27 septembre par la conférence prononcée au théâtre Montansier par Emmanuel de Waresquiel, historien, membre de l'Académie des sciences morales, des lettres et des arts de Versailles ;
 - la 11^{ème} édition de la *Nuit de la création*, parcours urbain dans la jeune création, aura lieu le 1^{er} octobre 2022. Cette année encore, elle est conçue comme une déambulation autour de la création contemporaine dans les différents quartiers de Versailles (Espace Richaud, Ecole des Beaux-arts, Atelier numérique, Cinéma le Roxane, Université ouverte, Rotonde, Conservatoire à rayonnement régional, Bibliothèque centrale) ;
 - l'exposition *Arnaud Adami* se tiendra à l'Espace Richaud du 1^{er} octobre au 20 novembre 2022. Révélé lors du salon Arts Paris 2021, ce jeune artiste met à l'honneur dans ses toiles monumentales et hyperréalistes, les « invisibles » : soignants - commande de l'AP-HP pour l'Hôtel Dieu - livreurs de repas à vélo, travailleurs à Rungis etc... Cette exposition sera la première monographie consacrée à cet artiste en France ;
 - la 14^{ème} édition du salon du livre d'histoire *Histoire de Lire*, les 18, 19 et 20 novembre 2022, se déploiera à nouveau à l'hôtel de ville, à l'hôtel du département et à la préfecture avec des incursions au théâtre Montansier pour la séquence d'ouverture et au cinéma « Le Roxane ». La journée du vendredi sera consacrée aux public scolaire ;
 - la réouverture du Musée Lambinet, après trois ans de fermeture en raison de la crise sanitaire et de travaux de rénovation et de réaménagements intérieurs largement menés par les Ateliers municipaux, offrira aux visiteurs à partir du 3 décembre, un parcours complètement repensé qui met en valeur ses collections mais reste fidèle à l'esprit de « maison de collectionneurs » qui le caractérise ;
 - la 13^{ème} édition du festival *Versailles au son des orgues* aura lieu du 4 au 18 décembre 2022 sous la direction artistique de Jean-Baptiste Robin, organiste et professeur au Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;
 - la 6^{ème} édition du programme *Poésie Ouverte* de novembre 2022 à avril 2023 sera à nouveau l'occasion de découvrir la poésie contemporaine à travers un cycle de lectures-rencontres portés par les auteurs eux-mêmes, à l'Atelier numérique ;

- la 5^{ème} édition du *Festival des langues classiques* s'ouvre d'avantage aux familles avec le thème « Des animaux et des hommes », les 3 et 4 février 2023. Pendant deux jours, le latin, le grec ancien et le chinois classique seront à l'honneur dans les salons de l'hôtel de ville et à l'auditorium de l'Université ouverte de Versailles, avec des représentations, des ateliers, des rencontres avec des auteurs ;
 - l'exposition *Jacques-Henri Lartigue-André Kertész : un pas de côté*, organisée en partenariat avec la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, à l'Espace Richaud du 18 février au 14 mai 2023, mettra en lumière ces deux personnalités aux carrières parallèles, en présentant 120 photographies et de nombreux documents d'archives. Une publication accompagne cette exposition qui sera ensuite présentée au Musée d'art moderne du Land de Brandebourg, à Cottbus ;
 - la 7^{ème} édition du festival *Electrochic* aura lieu du 9 au 18 mars 2023. Le festival mettra en avant les grands noms du genre electro, tout en se faisant l'écho de la jeune scène foisonnante sur le territoire du Grand Versailles ;
 - le festival « *Baz'arts des mômes* » destiné au jeune public à l'échelle du quartier de Porchefontaine est le fruit d'une collaboration étroite entre la Direction des affaires culturelles et la Maison de quartier. De nombreux artistes et associations, deux compagnies en résidences localisées sur le territoire : le chapiteau Méli-Mélo et l'Académie internationale des arts du spectacle (AIDAS), ou encore la bibliothèque y contribuent activement. Spectacles, concerts, performances, ateliers pour les enfants, les adolescents et leurs familles auront lieu dans le quartier de Porchefontaine du 12 au 23 avril 2023 ;
 - la galerie de l'Ecole des Beaux-arts accueillera les travaux (photos, vidéo) de Simone Simon, consacrés aux paysages (*Histoire d'eau*) du 18 mars au 15 avril 2023 ;
 - la *Nuit européenne des musées*, le 13 mai 2023 sera l'occasion d'offrir au public une proposition commune au musée Lambinet et à l'espace Richaud. Conférences, lectures et performances d'artistes animeront le jardin du musée Lambinet et l'espace Richaud ;
 - le festival *Le Mois Molière* aura lieu du 1^{er} au 30 juin 2023. Il proposera une programmation très riche présentant notamment les créations des compagnies en résidence, en avant-première avant le festival « Off » d'Avignon.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions du Conseil départemental des Yvelines, notamment dans le cadre de la programmation culturelle 2022/2023, de l'aide aux manifestations culturelles attractives et de l'aide à la restauration et à la numérisation d'archives ;
 - 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, notamment dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2022/2023, de l'aide aux festivals et de l'aide aux manifestations littéraires ;
 - 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de France et du Ministère de la Culture, notamment dans le cadre de la programmation culturelle 2022/2023, de la restauration du musée Lambinet et du soutien aux acquisitions du musée Lambinet via le fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) ;
 - 5) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme public ou privé en vue d'obtenir des subventions pour le financement de la programmation culturelle 2022/2023 et des actions de soutien à la création et de valorisation du patrimoine, notamment grâce à des actions de mécénat pour lesquelles la Ville peut remercier ses soutiens jusqu'à 25% du montant du don ;
 - 6) de notifier cette délibération à toutes les parties concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

